

## « L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR L'AVENIR DE L'UNION EUROPÉENNE ».

Mercredi 6 février 14h à 17h30, 2019  
Comité Économique et Social Européen (CESE) / Comité Européen des Régions (CoR)

*Mercredi 6 février se sont rencontré.e.s au CESE les acteur.ice.s de l'économie sociale. La coopération entre les institutions européennes pour faire reconnaître l'économie sociale comme une composante nécessaire au paysage européen et la mise en place d'un plan d'action global ont été au cœur des débats.*

## PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EUROPÉENNE

Luca Jahier (Président du Comité Économique et Social Européen) et Karl-Heinz Lambertz (Président du Comité Européen des Régions) ont introduit la conférence. Ils ont tous deux insisté sur **l'importance de l'économie sociale au sein de l'Union européenne** (UE) et précisé que le Conseil a pour la première fois en 2015, adopté des conclusions sur l'économie sociale. Dans ses conclusions, le Conseil a en effet souligné l'importance de ce secteur en précisant que l'économie sociale était un vecteur essentiel du développement économique et social européen<sup>1</sup>. Par ailleurs, dans le prolongement de la présidence luxembourgeoise, la **déclaration de Luxembourg** de décembre 2015 reconnaît que l'économie sociale est un puissant levier pour la création d'emplois et l'innovation sociale. Il est affirmé que l'Union européenne doit ainsi encourager le développement de ce champ. Cette déclaration a été adoptée par les gouvernements espagnol, slovaque, tchèque, slovène, luxembourgeois, italien et français.

Loin d'être insignifiante, l'économie sociale regroupe 2.8 millions d'entreprises au sein de l'Union européenne (UE), 13.6 millions de travailleur.euse.s et représente **8% du PIB de l'UE**. La **résilience de l'économie sociale** pendant la crise a été particulièrement soulignée. En effet, moins d'emplois ont été détruits à la suite de la crise économique dans le secteur de l'économie sociale. De plus, par son ancrage local, l'économie sociale est moins délocalisable que l'économie classique. Ces particularités tiennent aux origines du modèle social européen développant une dynamique économique en parallèle d'une dynamique sociale. Les valeurs de l'UE telles que la justice, la

<sup>1</sup> Conseil de l'Union européenne, *Conclusions*, Bruxelles le 12 novembre 2015, Consulté sur : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13766-2015-INIT/fr/pdf>

tolérance et la coopération sont ainsi très présentes au sein de l'économie sociale et doivent être encouragées et diffusées. Ces valeurs expliquent pourquoi **avant d'être quantitative, l'économie sociale est qualitative.**

Cependant, à l'heure de la globalisation, l'économie est majoritairement dominée par la chasse au profit. Aujourd'hui, trop d'entreprises ne créent pas de valeur mais l'extraient pour la concentrer dans les mains d'un nombre limité de personnes. C'est pourquoi il est nécessaire de réglementer la mondialisation pour obtenir une **meilleure distribution économique**. Il faut formuler des modèles reposant sur une croissance économique durable et de plein emploi. Il est indispensable de mettre en avant la qualité des services, des produits et des emplois. Pour mettre en œuvre ces objectifs « *il faut aborder autrement l'activité économique* » selon Karl-Heinz Lambertz. Pour cela, un appel doit être lancé aux décideurs politiques à la veille des élections européennes. Le moment est adéquat pour faire pression sur les partis politiques. Le Parlement ne peut agir seul, il est nécessaire de renforcer la coopération avec le CESE et la Commission. Il est primordial que les futures institutions soutiennent et encouragent davantage le développement de l'économie sociale au sein de l'UE car la route est encore longue.

## LA NÉCESSITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D'ACTION

La question de la **mise en œuvre d'un plan d'action** a été une préoccupation centrale des interventions lors de la conférence.

Pour déployer l'économie sociale au cœur des politiques européennes, la Commission a adopté une série de mesures pour les entreprises sociales et d'économie sociale. Elle a mis en œuvre ces mesures entre 2017 et 2018. Ces dernières sont structurées autour de **cinq piliers** :

- Faciliter l'accès aux financements
- Faciliter l'accès aux marchés publics
- Améliorer et sécuriser les cadres juridiques
- Développer et renforcer la dimension internationale de l'économie sociale
- Faciliter et encourager la numérisation

La question du **cadre juridique** de l'économie sociale européenne a été abordée par de nombreux intervenant.e.s estimant que ce dernier est insuffisant. Les acteurs prônent tout d'abord l'établissement de **définitions communes** pour dégager une base juridique claire. Marie-Christine Vergiat, co-présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen (SEIG) a souligné l'importance de la terminologie dans l'utilisation des termes car les sens varient selon les langues et prêtent à confusion. Les termes d'économie sociale et solidaire, d'économie sociale ou encore d'entreprise sociale **doivent être mieux caractérisés**. Une fois ces termes définis, il est nécessaire d'établir **un statut propre** de l'économie sociale. Il a notamment été souligné que le statut de **société de personnes** doit être établi par opposition au statut de société d'actions. Il faut par conséquent un statut européen permettant une reconnaissance légale des entreprises de l'économie sociale. Sans ce statut, il apparaît difficile d'exporter l'économie sociale à l'échelle internationale.

Si les mesures entreprises par la Commission sont indispensables pour le développement de l'économie sociale, elles sont arrivées à échéance en 2018. Ainsi, le CESE mais aussi l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen et certains États membres ont appelé la Commission à mettre sur pied un plan d'action pour l'économie sociale européenne. Dans cette optique, les organisations de l'économie sociale à travers Social Economy Europe ont proposé **un Plan d'Action d'une durée de 5 ans (2020-2025)**. Il délimite trois objectifs principaux :

- **Reconnaître l'Économie Sociale comme un acteur transversal** des politiques de développement socioéconomique de l'Union européenne.
- **Promouvoir la convergence et la coordination** des différentes Administrations concernées par la promotion de l'Économie Sociale, en définissant des objectifs stratégiques et des points de référence au niveau de l'Union européenne.
- **Créer un écosystème favorable** à la promotion et au développement de l'Économie Sociale encourageant sa contribution aux objectifs et aux priorités de l'Union européenne, en garantissant sa pleine participation au Marché Unique et aux fonds européens et instruments financiers<sup>2</sup>.

Pour mener à bien ces objectifs, le Plan comprend **20 mesures et 64 actions structurées autour de 7 priorités**. Ce Plan a été reconnu et défendu par les intervenant.e.s lors de la conférence. La Commission est invitée à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de l'application de ce Plan.

En parallèle de ce Plan d'Action, d'autres travaux ont permis d'approfondir le développement de l'économie sociale européenne en délimitant les besoins nécessaires. Ulla Engelmann (responsable de l'unité Clusters, économie sociale et entrepreneuriat à la Commission européenne) a abordé brièvement, le document de réflexion « *Vers une Europe durable à l'horizon 2030* »<sup>3</sup> établi par la Commission qui s'inscrit dans le cadre financier pluriannuel. Dans ce document, il est mentionné que l'économie sociale doit participer à l'avenir européen. Il est précisé qu'une économie sociale grandement compétitive et de marché doit se mettre en place pour **garantir le plein emploi et le progrès social**. En plus de ces avancées, le **GECES** (Groupe d'expert.e.s sur l'économie sociale et les entreprises sociales, travaillant avec la Commission et dont PLS est membre) a publié en novembre 2016, son rapport général sur l'économie sociale<sup>4</sup>. Là encore, plusieurs volets abordés se retrouvent dans le Plan d'Action de Social Economy Europe. **Quatre axes** ont été particulièrement mis en avant :

- Renforcer la visibilité de l'économie sociale en Europe
- Améliorer l'accès au financement de l'économie sociale
- Améliorer le cadre juridique

<sup>2</sup> Social Economy Europe, *L'avenir des politiques européennes pour l'économie sociale passe par un plan d'action*, 2018

[https://www.amice-eu.org/userfiles/file/2018-12\\_SEE\\_Plan\\_d'Action\\_%C3%89conomie\\_Sociale.pdf](https://www.amice-eu.org/userfiles/file/2018-12_SEE_Plan_d'Action_%C3%89conomie_Sociale.pdf), p 7

<sup>3</sup> Commission européenne, *Document de réflexion vers une Europe durable à l'horizon 2030*, 30 janvier 2019, Consulté sur : [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp\\_sustainable\\_europe\\_fr\\_web.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/rp_sustainable_europe_fr_web.pdf)

<sup>4</sup> GECES, *Faire progresser les entreprises sociales et l'économie sociale*, Synthèse et recommandations, octobre 2016

- Encourager l'internationalisation de l'économie sociale

L'intergroupe d'économie sociale a quant à lui, travaillé sur **trois axes** : la question des marchés publics, la question des emplois et la question des financements de l'économie sociale.

Enfin, **trois avis** sont actuellement en cours au sein du CESE. Les trois avis sont en lien avec l'économie sociale et pourront contribuer à l'élaboration de mesures dans ce secteur. Les avis concernent les entreprises sociales et les valeurs européennes, les blockchains et les principes démocratiques et en dernier lieu, les sociétés à responsabilité limitée.

## LES OBJECTIFS ET DÉFIS DE DEMAIN

Pour développer l'économie sociale européenne, les objectifs qui ont été dégagés reprennent certaines mesures du Plan d'Action élaboré par Social Economy Europe. Il s'agit tout d'abord de **faciliter l'accès aux financements** pour que les entreprises de l'économie sociale puissent avoir accès aux subventions européennes. En outre, il est nécessaire de **déterminer le cadre juridique** de l'économie sociale pour qu'elle puisse s'étendre et prospérer. Enfin, l'économie sociale doit **s'exporter à l'international**. Pour parvenir à ces principaux objectifs, une meilleure coordination entre les institutions mais aussi entre les États membres doit être créée. Il faut un système de coopération transfrontalière plus efficace à destination des structures de l'économie sociale car les objectifs sont communs. Il est également indispensable d'intégrer davantage les institutions dans le domaine de l'économie sociale.

Lors des observations finales, Alain Coheur vice-président de Social Economy Europe et membre du CESE a souligné plusieurs dispositions essentielles :

- **Désigner un.e commissaire en charge de l'économie sociale**
- La Commission doit exécuter des actes au-delà de simples propositions. Il faut **concrétiser ces propositions avec le Plan d'Action**. Le Plan permettrait aux institutions de s'impliquer davantage et de renforcer leurs actions
- Le Parlement et les partis politiques du Parlement européen doivent **renouveler l'intergroupe d'économie sociale**. Par ailleurs, les député.e.s doivent aborder le sujet de l'économie sociale durant les auditions des commissaires. Enfin, il est nécessaire que les député.e.s soutiennent et encouragent les initiatives législatives en lien avec l'économie sociale.
- Oser être **porteur de projets innovants** tels que les blockchains tout en préservant les valeurs humanistes et en étant à l'écoute des revendications sociales (marche pour le climat des jeunes, Gilets jaunes)

Pour atteindre ces objectifs, **l'ancrage territorial est au cœur du développement de l'économie sociale**. La place des collectivités territoriales et des autres acteurs locaux sont cruciaux pour le développement de l'économie sociale. Ce modèle doit donc poursuivre son ancrage dans les territoires pour se consolider et se renforcer. Le niveau local est fondamental pour lutter contre la xénophobie et les populismes. Par son ancrage local, l'économie sociale permettra à l'UE de se **reconnecter à ses citoyen.ne.s** grâce au lien social. De plus, il est nécessaire de développer une coopération transfrontalière entre les différentes échelles. Une mise en réseaux entre les différents acteurs et les différents échelons est indispensable. Elena Gentile (députée européenne à l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates, co-présidente du SEIG) a précisé qu'il fallait entretenir le **lien entre territoire, citoyen.ne.s et économie**. Pour cela, il faudra convaincre la future Commission et le futur Parlement d'agir dans ce sens.

En dernier ressort, l'économie sociale doit prendre en considération les défis de demain. Dans le contexte du **vieillessement de la population**, des conséquences globales modifieront l'équilibre de la société. Cette mutation démographique s'accompagne du **changement climatique** auquel il faut également apporter des réponses rapides et efficaces. Enfin, le **développement technologique** devra aussi être encadré. Il faut s'emparer de la digitalisation, de l'intelligence artificielle car la technologie appartient aussi aux travailleur.euse.s. Les réponses à ces nouveaux défis doivent être apportées par l'économie sociale. Comme l'a souligné Ramón Luis Valcárcel (vice-président du Parlement européen, co-président du SEIG) lors de son intervention, l'économie sociale est un « *mécanisme indispensable de protection qu'exige les citoyen.ne.s européen.ne.s* ».

## REMARQUES CONCLUSIVES

Malgré les initiatives et projets qui ont été menés jusqu'à présent, il est indispensable de **redoubler d'efforts** pour accroître le développement de l'économie sociale. L'économie sociale constitue un projet politique pour le futur de l'Europe. Désormais, il faut **passer de la parole aux actes**. Nous devons être en capacité de nous projeter sur l'avenir tout en étant à l'écoute des revendications citoyennes actuelles. Or chacun.e d'entre nous, selon Alain Coheur, peut contribuer à créer du lien entre tous. Selon Gabi Zimmer (Présidente de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique), pour mener à bien le développement de l'économie sociale, les institutions européennes doivent engager une approche holistique.

Le Socle européen des droits sociaux et le Plan d'Action établi par Social Economy Europe doivent être appliqués et encadrés. Le développement de l'économie sociale doit se transformer en **politiques concrètes** pour qu'elles aboutissent à des lois encadrant son application. Grâce au développement de l'économie sociale, l'Europe retrouvera son équilibre originel entre ses dynamiques économiques et sociales, permettant ainsi d'écarter les tentatives populistes. L'UE doit être **l'Union de tou.te.s les citoyen.ne.s** et c'est par l'économie sociale que cela peut se produire.

## PROGRAMME/INTERVENANTS

### 14h: Présentation & déclarations d'ouverture

- **Luca JAHIER**, Président du Comité Économique et Social Européen
- **Karl-Heinz LAMBERTZ**, Président du Comité Européen des Régions

### Évaluation du dernier mandat (2014-2019) et propositions pour l'avenir de l'économie sociale

Présentée et animée par **Georgi PIRINSKI**, Vice-président de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen

- **Ulla ENGELMANN**, Responsable de l'unité Clusters économie sociale et entrepreneuriat à la Commission européenne (DG GROW)
- **Marie-Christine VERGIAT**, Co-Présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen (SEIG)
- **Ariane RODERT**, Membre du CESE, Présidente de la section du marché unique, production et consommation
- **Juan Antonio PEDREÑO**, Président de Social Economy Europe

### 15h: Table ronde : le futur de l'Europe façonné par l'économie sociale

Présentée et animée par **Sofia RIBEIRO**, Vice-présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen (SEIG)

- **Albert LAUTMAN**, Directeur général de la Fédération de la Mutualité française
- **Giuseppe GUERINI**, Président de la Confédération européenne des coopératives de production industrielles et de services (CECOP – CICOPA Europe)
- **Marilena VRANA**, Responsable des politiques à European Foundation Center
- **Xavier ROBERTI**, Membre du conseil d'administration de European Network of Social Integration Enterprises (ENSIE)
- **Wlodzimierz GRUDZINSKI**, Vice-président de la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA)
- **Jan OLSSON**, Co-Président du Réseau Européen des Villes & Régions de l'Économie sociale (REVES)

### 15h40 Table ronde des dirigeants politiques : le rôle de l'économie sociale pour l'avenir de l'Europe

Présentée et animée par **Víctor MESEGUER**, directeur de Social Economy Europe

- **Ramón Luis VALCÁRCEL**, Vice-président du Parlement européen, Co-président de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen
- **Iratxe GARCÍA PÉREZ**, Première Vice-présidente du Parti socialiste européen (PES)
- **Ernest URTASUN**, Membre de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen (SEIG)
- **Gabi ZIMMER**, Présidente de la gauche unie/gauche écologiste nordique (GUE/NGL)

### 16h45 : Mots de l'intergroupe d'économie sociale pour le futur Parlement européen

Présenté et animé par **Marie-Christine VERGIAT**, Co-Présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen

- **Sofia RIBEIRO**, Vice-présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen
- **Elena GENTILE**, Co-présidente de l'intergroupe d'économie sociale du Parlement européen

### 17h20 : Conclusions

- **Alain COHEUR**, Vice-président de Social Economy Europe, membre du CESE au sein du groupe économie sociale et président du groupe d'étude temporaire Entreprises de l'économie sociale